



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

**Quand les commissaires de la
CVR font dire aux chercheurs
ce qu'ils n'ont pas dit**

mai 2023

0.INTRODUCTION

Le 20 décembre 2021, la CVR remettait à l'assemblée nationale, un rapport d'étape portant notamment sur la qualification des crimes commis en 1972. Selon la CVR, les crimes commis en 1972 sont le génocide des Hutu, les crimes contre l'humanité contre les Tutsi et les Batwa. Dès réception du rapport, le parlement toutes chambres réunies adopta le rapport ainsi que la qualification faite par la CVR¹. Le parlement demandera au gouvernement de procéder urgemment aux étapes suivantes en vue de la reconnaissance internationale du génocide des Hutu en 1972. Pierre Claver Ndayicariye à son tour, en profita pour exiger qu'une loi réprimant les négationnistes du génocide soit vite votée.

Des réactions venues de plusieurs horizons² ont atténué les élans de cette commission fort critiquée pour son manque d'impartialité et d'objectivité. Le principal objet de critique était la raison pour laquelle la CVR avait commencé par enquêter sur les atrocités commises en 1972 alors qu'il existe d'autres périodes antérieures également importantes. D'autres critiques étaient la compétence de la CVR à qualifier les crimes, la méthodologie utilisée par la CVR, sa composition, le contexte politique et sécuritaire qui prévaut dans le pays depuis l'éclatement de la crise de 2015 ainsi que le refus d'implication des experts internationaux pourtant prévus par la loi.

Pour apaiser les tensions, la CVR a expliqué qu'elle avait choisi de commencer par la crise de 1972 en raison de sa gravité d'une part, et surtout pour maximiser les chances de recueillir des témoignages des personnes ayant connu cette crise dont certains pourraient mourir sans avoir fait leur déposition.

L'année 2022 a principalement consisté à la sensibilisation de la population aux résultats de la CVR. En réalité, depuis la déclaration par la CVR confirmant qu'un génocide a été commis contre les Hutu, le gros des travaux de cette commission tourne autour de la reconnaissance nationale et internationale de cette qualification. Ainsi, plusieurs descentes ont été organisées dans les écoles, dans les universités, au sein des administrations publiques mais aussi à l'endroit des agents et hauts fonctionnaires de l'Etat, les corps de défense et de sécurité et des diplomates.

¹ <https://www.cvr.bi/2023/01/16/2229/>

² <https://forschburundi.org/wp-content/uploads/2022/09/MEMORANDUM-RAPPORT-QUALIFICATION-GENO-CVR.pdf>

Depuis plusieurs années, certains groupes et personnes militent pour la reconnaissance du génocide des Hutu³. La pression a été davantage plus grande sous le troisième mandat de Pierre Nkurunziza où des associations ont initié la commémoration du génocide des Hutu tout en exigeant sa reconnaissance par les autorités burundaises⁴. A un moment, une des associations a érigé un mémorial à Nyambeho en commune de Giheta⁵.

Contrairement aux déclarations de la CVR qui prétendait qu'elle travaillerait sur toutes les périodes, la CVR maintient sa priorité sur les événements de 1972. Or, la CVR n'a pas une durée indéterminée. Elle a un mandat de 4 ans renouvelable. Depuis 3 ans déjà, elle ne travaille que sur la période de 1972. A ce rythme, il faudra au moins 2 décennies pour couvrir toutes les périodes comprenant les crises de 1965, 1988, 1972, 1993,

I. Une conférence sur le rôle des mulélistes pour désinformer le peuple burundais

Concernant la crise de 1972, il existe des faits tellement précis pour être manipulés. Il s'agit notamment de l'assassinat du commandant Kinyomvyi, alors officier d'ordonnance du Président Micombero le 29 avril 1972. Ce jour-là, certains membres du gouvernement étaient en déplacement au sud du pays à Rumonge et échapperont de justesse à l'attaque des assaillants qui commence le même jour. De même, à partir du 29 avril, les assaillants venus de la Tanzanie s'attaquent aux Tutsi et en massacrent des dizaines de milliers en quelques jours.

La mémoire des familles et victimes de ces tueries ont gardé une chose : ces assaillants étaient armés de machettes, de lances et grigris, et chantaient « mayi mulele », un slogan conçu comme antidote contre les balles de l'armée. Mais tous ces assaillants étaient burundais, des voisins des victimes.

Avec sa propagande, tout en minimisant ou cherchant à occulter les massacres des Tutsi au sud du Burundi et dans d'autres parties du pays, la CVR cherche à démonter « qui a tiré le premier », et invente sur le tas, un certains groupe Simba dirigé par un congolais Sumialot Gaston, lequel groupe formait ce que les burundais connaîtront comme les mulélistes. Selon la CVR, une fois battu dans le Congo de Mubutu, Gaston Sumialot se réfugie au Burundi

³ http://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=5125

⁴ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170429-burundi-massacre-1972-polemique-hutu-tutsi-quarante-cinq-ans-collectif-survivants>

⁵ <https://www.iwacu-burundi.org/giheta-deux-monuments-se-disputent-la-memoire-de-1972/>

avant d'entrer en contact avec Micombero. Sur instigation de ce dernier, ce groupe attaque et tue les Tutsi afin de servir de prétexte au génocide des hutu préparé de longue date par le pouvoir Tutsi de Micombero. La CVR n'est pas la première à utiliser une théorie complotiste en effet. Au départ, la CVR ou ses thuriféraires ont longtemps soutenu que la préparation du génocide des Hutu était contenu dans le « plan Simbananiye ». Sauf qu'à ce jour, cette commission n'a jamais démontré l'existence d'un plan pareil. Par ailleurs, plusieurs chercheurs dont Jean Pierre Chrétien ou Ngayimpenda qui ont écrit sur la crise de 1972 rejettent cette thèse. Jean Pierre Chrétien s'est récemment exprimé à ce sujet⁶.

Une fois la thèse du plan Simbananiye abandonné, la CVR mise sur le complot muléliste pour justifier la planification du génocide.

Le débat sur les attaques de 1972 n'est pas nouveau. Dans une série de 5 conférences tenues par Sylvestre Ntibantunganya en 2021, il a longuement commenté les massacres de Tutsi du sud du Burundi dont il attribue la responsabilité aux mulélistes. Un fait interpellant, quoi que moindre en apparence, est venue perturber son enthousiasme : ayant fièrement repéré un témoin susceptible de rejeter l'existence de la rébellion Hutu, l'ancien député Alphonse Nahindavyi surprendra son interlocuteur en déclarant que lui-même et des dizaines d'autres jeunes gens avaient fui à Kigoma et furent recrutés par Mpasha avant de s'évader par les bateaux pour revenir au Burundi. Dans une correspondance adressée au Président Nkurunziza le 4 août 2018, le Président Museveni décrit également la rébellion dirigée par Célius Mpasha et Biyorero ainsi que son idéologie.



**CONFERENCE THEMATIQUE
ORGANISEE PAR LA CVR.**

**THEME: 1972: Les Mayi Mulele, Rebelles ou Collaborateurs
du pouvoir de Bujumbura ?**

Date: le 26 avril 2023 **Heure:** 09h00-12h00 **Lieu:** Royal Palace

+257 79 654 632 info@cvr.bi EN DIRECT SUR cvr burundi cvr BURUNDI cvr_burundi

⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=gWycY-UbVv8>

L'obsession de la reconnaissance du génocide des Hutu en 1972 s'exprime généralement dans les écrits et paroles de deux individus, Pierre Claver Ndayicariye et Aloys Batungwanayo qui en réalité ont pris en otage tout le mécanisme de justice transitionnelle. Concernant les récentes déclarations de Aloys Batungwanayo, ce dernier a semé la confusion en ce qu'elle contient trop de contradictions et mensonges. Le profil de Batungwanayo est intéressant, voire impressionnant. Ce journaliste senior a créé et présidé l'AMEPECI, une association sur la mémoire. Il a participé aux travaux du groupe de réflexion sur la justice transitionnelle. Batungwanayo est titulaire d'une licence en histoire et d'un DESS. Il est doctorant à l'université de Lausanne en Suisse et travaille sur la thématique de la mémoire. Fort curieusement, il se permet des contradictions à la fois dangereuses et honteuses pour un tel profil: à part qu'il raconte des contrevérités sur l'identité des assaillants qui ont décimé des dizaines de milliers des Tutsi tout en banalisant l'assassinat des Tutsi de Cankuzo, il base ses propos aux écrits de Ngayimpenda et Jean Pierre Chrétien. Dans une émission « Imvo n'imvano » du 29 avril 2023⁷ sur la BBC, il fait dire à ces éminents chercheurs ce qu'ils n'ont jamais dit ou écrit. Ngayimpenda demandera d'ailleurs un droit de réponse⁸.

Ce n'est pas la première fois que ce stratagème est utilisé par les commissaires de la CVR dont certains croient qu'ils sont les seuls à avoir lu les écrits sur le Burundi. En 2022, Ndayicariye utilisait le livre de Novat Nintunze pour désinformer le public dans une conférence de l'UGL⁹.

II. La cassation d'un jugement du conseil de guerre du 6 mai 1972

Ce n'était pas habituel pour la cour suprême du Burundi de travailler les week-end. Mais le 23 avril 2023, une information relative à la tenue d'une audience publique du 24 avril à la cour suprême a circulé. La convocation était signée par le greffier et le président de la Cour, Emmanuel Gateretse. L'urgence était de prendre la décision avant la date symbolique du 29 avril comme l'avaient décidé les autorités. Certains milieux proches du régime annonçaient en grande pompe la cassation des jugements du conseil de guerre en 1972. Le jour venu, et pour ne rien risquer, Gateretse, un Tutsi, dirige l'audience, entouré de deux juges hutu. Un greffier également Hutu prend les notes d'audience. La requête est défendue par le procureur général

⁷ https://www.bbc.com/gahuza/bbc_gahuza_radio/w3ct53c2

⁸ https://www.bbc.com/gahuza/bbc_gahuza_radio/w3ct53c3

⁹ <https://www.burundidaily.net/post/falsification-de-lhistoire-des-tueries-interethniques-au-burundi-pleins-feux-sur-le-faux-narratif-de-la-cvr-dans-le-sud-du-burundi>

de la république, Sylvestre Nyandwi, un autre Hutu, sous les regards attentifs des commissaires de la CVR confortablement installés¹⁰ dans la salle d'audience à l'attente d'une décision certaine qui tombera finalement dans moins de 4 jours. Nyandwi n'a pas eu du mal à convaincre la cour quoiqu'il ait recouru à des formules proches des plaisanteries entre amis autour d'un verre ; répétant à plusieurs reprises que le procès était un procès fictif, et que l'affaire entreprise n'en était pas une et n'a jamais eu lieu.

Un des arguments fréquemment avancés par la CVR est que ce jugement a été utilisé pour massacrer des Hutus à grande échelle. De plus, la CVR avance que les victimes furent collectivement qualifiées des Abamenja, ce qui produira des conséquences incommensurables sur les personnes visées, leurs familles et leurs biens.

Umumenja vient du verbe kumenja qui signifie s'insurger contre l'autorité. Le terme n'est pas nouveau et n'a pas été inventé en 1972. Peu s'en faut. Maconco, gendre du Roi Mwezi Gisabo fut qualifié d'Umumenja pour s'être rebellé contre le Roi. C'était au début du 21^{ème} siècle. Le terme Umumenja (insurrection) a fréquemment été utilisé par les pouvoirs publics burundais. Ainsi, que ce soit en 1972, 1988, 1991, 1993 et 2015 plusieurs personnes ont été poursuivies pour insurrection et autres crimes. Le même terme est utilisé par le régime Nkurunziza pour désigner les opposants au troisième mandat. Même si le terme Umumenja n'est pas fréquemment utilisé de nos jours, qui dit insurgé dit Umumenja. Or, en 1972 plusieurs Hutu s'étaient insurgés contre le pouvoir de Micombero et avaient décidé de porter des armes contre les Tutsi dans le sud du pays. La question reste de savoir dans quelle étendue, le nombre de personnes réellement impliquées, celles qui furent visées, pourquoi elles ont été exécutées et qui ont commis ces atrocités. A ce niveau, des enquêtes sérieuses et crédibles doivent être menées pour identifier non seulement les victimes, mais aussi les auteurs. Plusieurs chiffres sont avancés. Plusieurs écrits suggèrent 300 000 victimes, d'autres comme les USA proposent 100 000. D'autres encore parlent des chiffres encore plus réduits. Ce qui est évident, c'est que chaque personne Hutu ou Tutsi tuée, avait une vie, une famille, et ne méritait pas la mort. La CVR mise sur des témoignages recueillis dans le pays. En avril 2023, le président de la CVR s'indignait que beaucoup de témoins refusent de coopérer avec la commission pour faire des dépositions. Par ailleurs, d'aucuns connaissent les limites de certains témoignages, surtout pour des faits datant d'un demi-siècle. Et pourtant la commission rechigne à interroger les travaux scientifiques réalisés à ce jour, ouvrir des archives, interroger des diplomates, le clergé, ...

¹⁰ <https://www.iwacu-burundi.org/faits-du-jour-justice-les-jugements-de-1972-sont-nuls-et-de-nul-effet/>

III. Une criminalisation collective des Tutsi comme résultat des travaux de la CVR

Les conclusions fallacieuses de la CVR constituent un terreau favorable à la criminalisation collective des Tutsi. Pour commémorer les tueries des Hutu de 1972, un burundo-canadien Patrice Ntafatiro publie un poème à la gloire des Hutu. Ce poème criminalise collectivement les Tutsi. De même, Aloys Batungwanayo lui emboîte le pas dans ses multiples publications sur les réseaux sociaux.



Ce n'est pas la première fois que ce genre de réaction ou propagande sont faites. Compte tenu du profil et des circonstances dans lesquels le poème de Ntafatiro est publié, il nous paraît important d'en publier un extrait afin de prendre à témoin la communauté nationale et internationale :

«R/Laissez-moi alors être un hutu burundais

En me laissant être le hutu burundais

Vous me libérez de tout ce qui nanifie et porte atteinte à ma qualité de hutu

Vous me libérez de l'obligation de se courber devant le drapeau de ceux qui ont

Exterminé les hutu

Vous me libérez du parti UPRONA qui commis le génocide des hutu

Vous me libérez de l'UFB

Vous me libérez de la JRR

Vous me libérez de la JRB

Vous me libérez des Bashingantahe

Vous allez me libérez des Badasigana

Vous allez me libérez du drapeau d'un lion mort

Un drapeau à deux étoiles en bas et une autre en haut

Alors qu'une étoile doit se trouver bas et les deux autres en haut

Vous me libérez de l'arrogance

Vous me libérez du mépris

Vous me libérez de l'orgueil des tutsi et hima qui ont commis un génocide contre les Hutu

Vous me libérez de l'injustice où les hutu reçoivent 60% alors qu'ils sont 85%

Vous me libérez de l'injustice des tutsi qui reçoivent 40% alors qu'ils sont 14%

Vous me libérez de la théorie selon laquelle un hutu est inférieur au tutsi

Vous me libérez de la théorie selon laquelle un tutsi équivaut 5 hutu

Vous considérez que je suis un hutu égale à un tutsi

Vous considérez qu'un hutu égale à un Mutwa

Vous me considérez comme un hutu qui a 85% de la richesse du Burundi

R/Laissez-moi alors être un hutu burundais

Moi qui est en train de parler, suis un vrai hutu

Ma mère se vantait d'être une fille de hutu

Mon père se vantait d'être aligné aux hutus

Les hutu du Burundi sont une ethnie parmi d'autres

Comme je suis un fils de ma mère et encore un fils de mon père,

Laissez-moi d'être un hutu burundais

Ce poème de Patrice Ntafatiro

Lu le 29 avril 2023

A l'occasion du 51 ème anniversaire du génocide des hutu, perpétrés par les hima et les Tutsi ».

IV. Les burundais attendent la vérité pour se réconcilier

La manipulation des faits et leur qualification sans compétence par la CVR ne rend service à personne. Au rythme actuel, les prestations de la CVR posent des questions au lieu de contribuer à l'éclosion de la vérité. Le zèle et le mensonge entretenu par la CVR manipule la population et constitue une source de tensions interethniques. Si certaines langues commencent à se délier, ils sont des milliers, ceux là qui n'osent pas s'exprimer ou ne l'estiment nécessaire. Car on ne dit pas la vérité au menteur. Les propos, méthodes et procédés de Batungwanayo et Ndayicariye comme démontré ci-haut ne sont pas anodins. Ces déclarations ne sont que le sommet de l'iceberg. Car le gros du mensonge de la CVR est contenu dans les rapports qu'elle remet au système du CNDD qui instrumentalise ce mécanisme. Par ailleurs, une partie du peuple burundais est toujours exclue du processus, notamment les réfugiés et exilés burundais. Pierre Claver Ndayicariye ne cesse d'étiqueter opposition et société civile, et surtout les opposants au troisième mandat comme ayant comploté contre le pays¹¹. Ce président de la CVR agit constamment comme devant régler des comptes avec une partie de la population. Si ces commissaires n'ont pas le courage de démissionner de leur propre gré, les autorités burundaises, devraient dissoudre la CVR et relancer le processus. L'élite, les leaders de la société civile, les leaders des confessions religieuses devraient dénoncer le mensonge éhonté de la CVR afin de préserver l'unité des burundais qui aspirent à la vérité, la lutte contre l'impunité et la réconciliation. Au demeurant, tous les burundais devraient savoir que tous les crimes graves ne sont pas des génocides ou des crimes de droit international (crimes de guerre, crimes contre l'humanité). Il est regrettable que cette qualification de génocide soit utilisée à tort et à travers, ce qui aboutit à sa banalisation. Dans une situation assez complexe comme celle du Burundi où chacun tire la conclusion qui semble l'avantager, le soulager ou lui profiter¹², il importe de mobiliser la communauté internationale afin que soient créés une commission d'enquête internationale sur le Burundi et un tribunal pénal international sur le Burundi tels que prévus par l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. Car ces mécanismes sont les seuls à pouvoir enquêter sur les crimes commis au Burundi, les qualifier, poursuivre et condamner les auteurs.

¹¹ Voir les déclarations de Ndayicariye le 13 mai 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=3M7PSSbzbU>

¹² <https://www.cvr.bi/2023/04/26/bujumbura-qui-etaient-les-mai-mulele/>